

**Procès-Verbal du Conseil Municipal
du Vendredi 20 Mars 2026 à 20 h 00
(Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Article L.2121-15 du CGCT)**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 20 mars 2026 à 20 h 00 sous la Présidence de Madame Marie-Paule SOUBRIER, en sa qualité de doyen d'âge, dans la salle du Conseil Municipal de BELLEVILLE SUR MEUSE. La réunion est publique.

Membres du Conseil dans l'ordre des élections du 15 mars 2026

Nom et Prénom	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir	Nom et Prénom	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir
SOUBRIER Marie-Paule	X				HAROS Stéphanie	X			
REMY Jonathan	X				RENAUX Alexis	X			
CHARDIN Sylvie	X				ROGIE Madyssone	X			
VALLERIN Serge	X				AUBRY Jean-Luc		X		à Sonia LEBLANC
GARAND-MULLER Emilie	X				JOLTOK Alicia	X			
DELCROIX Dylan	X				MAYOT Daniel	X			
LEBLANC Sonia	X				EWANGUE Joëlle	X			
BANDINI Alain	X				AMBROSIO Samuel	X			
AUBAIN Amandine	X				MUNERELLE Régine	X			
DUPAS Jérémy	X				COLSON Erwan	X			
JEANNESSON Martine	X				FOURILLON Virginie	X			
VINCENT Maxime	X				TOTAL				

Membres du CM : 23 Membres		
Votants		
Présents	22	23
Pouvoirs	1	
Absents	1	

Pouvoir (s) :
Mr Jean-Luc AUBRY à Mme Sonia LEBLANC

Madame Marie-Paule SOUBRIER en sa qualité de doyen d'âge, ouvre la séance à 20 h 00.

Madame Marie-Paule SOUBRIER demande à l'assemblée si des personnes souhaitent enregistrer la séance, qu'elles le fassent savoir, Monsieur Samuel AMBROSIO et Monsieur Dylan DELCROIX enregistrent la séance.

ORDRE DU JOUR

- ❖ Installation des membres du Conseil Municipal à l'issue des élections du 15 mars 2026
- ❖ Election du Maire
- ❖ Détermination du nombre d'Adjoints
- ❖ Elections des Adjoints
- ❖ Lecture de la charte de l'élu

Installation des membres du Conseil Municipal à l'issue des élections du 15 mars 2026

Conformément au résultat du 1er tour de l'élection municipale du 15 mars dernier, 23 candidats, soit la totalité des membres constituant le Conseil Municipal, dont 19 membres ont obtenu la majorité absolue des suffrages et 4 membres ont été élus à la proportionnelle représentant la minorité municipale, forment désormais le Conseil Municipal de la commune de Belleville-sur-Meuse.

Madame Marie-Paule SOUBRIER installe le nouveau Conseil Municipal à l'appel de chacun des membres élus dans l'ordre des élections

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Dylan DELCROIX est désigné secrétaire de séance.

Après avoir fait l'appel des Conseillers Municipaux, Madame Marie-Paule SOUBRIER, présidente de l'assemblée, précise qu'il y a **22 présents et 1 pouvoir, et constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.**

Election du Maire

L'installation du Conseil Municipal élu intégralement au 1er tour d'élection du 15 mars dernier vient d'être prononcée.

Il revient à Madame SOUBRIER de présider, en sa qualité de membre le plus âgé de l'assemblée, à l'élection du Maire.

Elle rappelle :

Le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue (Article L.2121-21 et L.5211-2 du CGCT)

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu (Article L.2122-7 du CGCT)

Désignation des 2 assesseurs pour s'occuper du scrutin : Madame Alicia JOLTOK et Mme Sylvie CHARDIN

Elle appelle le ou les candidats ou candidates à la fonction de maire à bien vouloir se faire connaître.

DEBAT

Madame Marie-Paule SOUBRIER est la seule candidate

Le vote a lieu à bulletin secret.

Madame Marie-Paule SOUBRIER est élue Maire avec 19 voix et 4 bulletins blancs.

2026-03-05 : Détermination du nombre d'Adjoints

Conformément à l'article L 2122-2 du Code général des Collectivités Territoriales, je vous propose de fixer le nombre d'adjoints au Maire pour cette mandature au nombre de : 4

DEBAT

Pas de débat

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité des membres votants par 23 Voix pour**

FIXE le nombre d'adjoints à 4

Elections des Adjoints

Madame le Maire rappelle :

- Les adjoints sont élus au scrutin de liste, sans panachage.
- Cette liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.
- Le Maire et le 1^{er} adjoint peuvent être de même sexe.
- Le vote a lieu au scrutin secret.
- Les deux premiers tours ont lieu à la majorité absolue des suffrages exprimés, le troisième a lieu à la majorité relative.
- Tout bulletin comportant rature ou signe distinctif sera nul.

Me concernant, je propose la liste d'adjoints suivante :

- 1^{er} adjoint : Madame Sylvie CHARDIN
- 2^{ème} adjoint : Monsieur Jonathan REMY
- 3^{ème} adjoint : Madame Emile GARAND MULLER
- 4^{ème} adjoint : Monsieur Dylan DELCROIX

Le vote a lieu à bulletin secret.

La liste d'adjoints proposée par Madame Marie-Paule SOUBRIER, Maire, est élue avec 19 voix et 4 bulletins blancs.

Lecture de la Charte de l'élu

Madame le Maire procède à la lecture de la Charte de l'élu.

Un exemplaire de la Charte de l'élu est remis à chaque Membre du Conseil Municipal.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 février 2026


Madame le Maire demande à l'assemblée d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 10 février 2026.

DEBAT

Pas de débat

Le compte-rendu du 10 février 2026 est approuvé à l'unanimité (23 voix pour)

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 20 h 52

Le secrétaire de séance, Dylan DELCROIX	Madame Le Maire, Marie-Paule SOUBRIER
Signature 	Signature 